

L'hypocrisie des franchises

L'article 35 du projet de loi de finances de la sécurité sociale pour l'année 2008, créant les franchises médicales, instaure donc à partir du 1er janvier donc une franchise de 0,50 € par boîte de médicament et par acte para-médical, et de 2 € par transport sanitaire, venant s'ajouter à celles déjà en vigueur depuis 2004 (forfait de 1 € par feuille de soins, forfait de 18 € sur les actes techniques lourds, forfait hospitalier, dépassements d'honoraires). Ce nouveau prélèvement sera limité, le Gouvernement assure pour l'instant qu'il ne pourra pas excéder 50 € par personne par an. Sont exonérés les bénéficiaires de la CMU, les enfants mineurs et les femmes enceintes.

Selon la ministre de la santé cette nouvelle taxe devrait rapporter à la sécurité sociale 850 millions d'euros par an. Officiellement, elle doit servir à financer les investissements concernant la maladie d'Alzheimer, les soins palliatifs et le cancer. Il est vrai que le déficit du régime général de la sécurité sociale frise aujourd'hui les 12 milliards d'euros (alors que la sécurité sociale était bénéficiaire sous Jospin).

Cet "impôt sur la maladie" est destiné à culpabiliser les malades, dressera une barrière économique supplémentaire dans l'accès aux soins. De fait, il y a danger pour la santé des plus modestes, qui pourraient être amenés à renoncer aux soins ou à les retarder, ce qui peut entraîner des pathologies plus lourdes. D'autant que le plafond de 50 € est simple par un simple décret, et il est plus que probable que ce plafond augmentera rapidement.

Mais pourquoi le Gouvernement s'entête-t-il à imposer une mesure qui suscite autant d'hostilité ? Selon Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé, le Gouvernement n'a que le choix entre augmenter les cotisations ou laisser filer le déficit et le faire payer par les générations futures. **Mais ce mode de financement ne met à contribution que les malades, au lieu de solliciter l'ensemble des revenus.**

Il existe pourtant **d'autres solutions**, que le Gouvernement ignore délibérément. Selon le dernier rapport de la Cour des comptes, les mesures relatives à l'intéressement, à la participation, à la retraite d'entreprise et aux stocks-options et actions gratuites entraînent chaque année une perte de recettes d'un peu plus de 10 milliards d'euros. La taxation des stocks-options ouvrirait la voie à de nouvelles pistes de financement. Dix milliards d'euros, c'est presque le montant du déficit de la sécurité sociale...

Une fois encore, les malades hauts alpins vont participer au pot commun en faveur des dérives de l'Etat UMP, soit une somme qui pourrait être près de 1,8 millions d'euros/an.

Les socialistes haut alpins condamnent ces franchises et s'associent aux acteurs de la santé qui ont dénoncé ces mesures anti-sociales.